Concept détaillé

de l'enquête concernant l'état et l'efficacité de l'«évaluation en commun» dans les établissements scolaires et les cantons

Concept détaillé Version V2_français 04.05.2021, sa, mb

Auteurs:	sa, mb
Date de la version actuelle:	04.05.2021
Compléments	-
	-
	-
État:	en cours de travail
Confidentialité:	document interne
Distribution:	groupe de travail
Fichier / Emplacement:	/Users/ambord/Nextcloud/11 GF2/11-3
	Themen_Planung_Controlling/mb_gemeinsames_pruefen_neu/02_EDK_SMAK/
	03_Erhebungen/01_Erhebung_2021/01_Konzept/Detailkonzept_GP_210405.doc

Table des matières

1.	Situation initiale	3
2.	Définitions de travail	3 3
	2.3. Définition de travail «efficacité» (impact) de l'«évaluation en commun» Design de l'enquête et procédure	
3.1.	Enquête I: enquête auprès des Offices responsables de l'enseignement secondaire II ou des Offices consables de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle	
3.2.	Enquête II: enquête auprès des gymnases	6
4.	Échéancier	7
5.	Bibliographie	7
6	Annovos	7



1. Situation initiale

Une description détaillée de l'intégration de l'enquête se trouve dans le concept sommaire (page 3, <u>lien</u>). Le concept détaillé que vous avez entre les mains se penche en particulier sur les définitions de travail et sur le design de l'enquête.

2. Définitions de travail

Pour les termes «évaluation en commun» et «examens de maturité harmonisés» utilisés dans l'enquête, il existe des descriptions et une compréhension générale de leur signification. Cependant, ces deux termes manquent encore de définitions opérationnelles fondées sur des critères.

Pour l'enquête, on utilise donc les définitions de travail décrites ci-après. Cela permet, d'une part, que les personnes interrogées rapportent toutes leurs déclarations au même sujet et, d'autre part, que des déclarations vérifiables puissent être faites dans le rapport sur l'état de l'«évaluation en commun» et des «examens de maturité harmonisés».

2.1. Définition de travail «évaluation en commun»

Définition:

L'«évaluation en commun» est un processus englobant tout l'établissement scolaire et destiné à évaluer les performances à un niveau supérieur à celui de chaque classe. Les groupes de branche jouent un rôle essentiel lors de sa mise en œuvre.

Dans l'enquête, l'«évaluation en commun» est analysée en fonction des trois critères suivants (Tableau 1).

Critères		OES ¹	DÉ ²	RGD ³
1 Réglemen	tations			
règ	 Dans l'établissement scolaire / dans le canton, il existe des règlements contraignants sur le système de l'«évaluation en commun» 		Х	Х
- Sys	tème:			
0	Intégration / Forme (examen annuel, travail comparatif)		Х	Χ
0	Acteurs et actrices impliqué-e-s	Х	Χ	Х
0	Souveraineté des données: enseignant-e-s individuel-le-s,	Х	Х	
0	groupe de branche, direction de l'établissement scolaire Évaluation régulière du système de l'«évaluation en commun»	Х	Х	Х
2 Boucle de	contrôle ⁴			Х
Parcourir les	s étapes de la boucle de contrôle			
3 Sélection	·			
Pertinence de l'«évaluation en commun»: compte pour la promotion			Х	Х

Tableau 1: définition de travail «évaluation en commun»

¹ Offices responsables de l'enseignement secondaire II ou Offices responsables de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle

² Direction de l'établissement scolaire

³ Responsable d'un groupe de discipline

⁴ La boucle de contrôle pour la procédure d'évaluation idéale selon Katharina Maag Merki se trouve en annexe.



État de l'«évaluation en commun»

La mise en œuvre de l'«évaluation en commun» dans les cantons et dans les établissements scolaires fait l'objet de questions concernant les quatre aspects principaux suivants:

- Réglementations
- Boucle de contrôle (étapes parcourues)
- Sélection
- o Évolution de l'«évaluation en commun»

2.2. Définition de travail «examens de maturité harmonisés»

Définition:

Les «examens de maturité harmonisés» sont réalisés sur la base d'exigences cantonales uniformes. Au sein d'un établissement scolaire et d'une branche, les examens écrits sont les mêmes pour tou-te-s les candidat-e-s à la maturité ⁵. Les groupes de branche sont responsables de ces «examens de maturité harmonisés» internes.

Dans l'enquête, les «examens de maturité harmonisés» sont opérationnalisés au moyen des quatre critères suivants (Tableau 2).

Critères	OES	DÉ	DOY
1 Cadre			
Il y a un examen de maturité par établissement scolaire ⁶ et par branche	Χ	Χ	Х
2 Exigences de procédure			
Il existe des règlements contraignants et communs concernant les modalités d'examen suivantes:			
- Écrit / Oral		Х	Х
- Processus de validation		Х	Х
- Durée de l'examen		Х	Х
- Format de l'épreuve (essai, questionnaire à choix multiple, etc.)		Х	Х
 Préparation à l'examen de maturité: Préparation au format des épreuves des examens de maturité Préparation avant chaque examen: temps et forme de la préparation 		х	Х
- Réglementations contraignantes concernant les aides autorisées		Х	Х
3 Modalités de correction Il existe des règlements contraignants concernant les modalités de correction suivantes:			
- Pondération des sujets d'examen		Х	Х
- Grille d'évaluation		Х	Х
- Appréciation (barème)		Х	Х
4 Cohérence des contenus			
Il existe une cohérence entre les objectifs d'apprentissage et le contenu des examens		Х	Х

Tableau 2: définition de travail «examens de maturité harmonisés»

⁵ Certains cantons réalisent des évaluations en commun dans un cadre défini pour elles.

⁶ Le cursus éducatif est la forme du curriculum, par exemple la maturité bilingue.



2.3. Définition de travail «efficacité» (impact) de l'«évaluation en commun»

L'efficacité des «évaluations en commun» ne peut pas être saisie dans le cadre de cette enquête (cf. concept sommaire, page 5). Par conséquent, on demande aux personnes interrogées d'indiquer les changements, respectivement les effets dans différents domaines, qui, de leur point de vue, ont résulté de l'introduction de l'«évaluation en commun» dans leur établissement scolaire et dans leur groupe de branche.

Les trois aspects suivants sont mis en avant dans l'enquête:

Aspects		Établissement	
		scolaire	
		DÉ	DOY
1 Output de l'«évaluation en commun»			
- Meilleure comparabilité du niveau d'exigences (entre les établissements	Х	Х	Х
scolaires, les classes, etc.)			
- Meilleure vérifiabilité du barème			Χ
2 Culture de l'«évaluation en commun»			
- Collaboration avec les collègues		X	Х
- Élargissement des compétences des enseignant-e-s		X	Х
- Amélioration de la sécurité des enseignant-e-s		Х	Х
3 Investissement:			
- Investissement requis par l'«évaluation en commun» par rapport au	Х	X	Х
bénéfice (gain d'efficacité des examens)			

Tableau 3: définition de travail «efficacité» de l'«évaluation en commun»

3. Design de l'enquête et procédure

Le paragraphe suivant décrit le design de l'enquête. Les enquêtes de l'«évaluation en commun» sont des enquêtes transversales, ce qui signifie que l'enquête est un instantané. Par conséquent, aucune relation causale, c'est-à-dire aucun rapport de cause à effet, n'est possible.

Le terme «évaluation en commun» s'entend comme un terme générique. Dans les enquêtes, ce concept générique d'«évaluation en commun» est analysé sous les deux angles suivants:

- «Évaluation en commun» dans le cadre du curriculum
- «Évaluation en commun» dans le cadre des «examens de maturité harmonisés».

Les questions portent sur l'état et sur l'efficacité de l'«évaluation en commun» et des «examens de maturité harmonisés».

La procédure d'enquête est présentée dans l'Illustration 1.



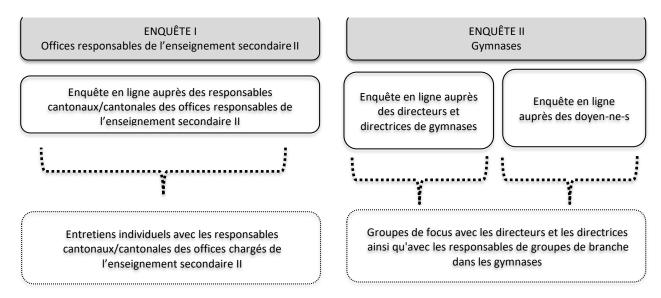


Illustration 1: procédure de l'enquête «évaluation commune». Les lignes en pointillés représentent les phases de l'enquête qui ne sont réalisées que lorsque cela est nécessaire (entretiens individuels).

3.1. Enquête I: enquête auprès des Offices responsables de l'enseignement secondaire II ou des Offices responsables de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle

L'enquête I est menée sous la forme d'une enquête complète auprès de tous les offices cantonaux chargés de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle. Tou-te-s les responsables des offices cantonaux chargés de l'enseignement secondaire II et de la formation professionnelle reçoivent un courriel contenant un lien d'accès à l'enquête en ligne. Le délai pour répondre au questionnaire est de deux semaines. Un rappel suit après une semaine. L'évaluation des données fournies par l'enquête en ligne est effectuée au besoin d'entretiens individuels.

Instrument d'enquête: questionnaire quantitatif (cf. annexe)

3.2. Enquête II: enquête auprès des gymnases

L'enquête II est également menée sous la forme d'une enquête complète. Tou-te-s les directeurs et directrices des gymnases de Suisse (y compris les gymnases privés reconnus par les cantons) sont interrogé-e-s au sujet de l'«évaluation en commun».

En outre, les doyen-ne-s des branches première langue, mathématiques, anglais, biologie et histoire sont interrogé-e-s en ligne. Afin d'obtenir les adresses de courriel des doyen-ne-s de ces disciplines, une circulaire demande aux directeurs-trices de les envoyer au ZEM CES, ainsi que d'informer les doyen-ne-s au sujet de l'enquête «évaluation en commun» par une circulaire consacrée à ce sujet.

Le délai pour répondre au questionnaire est de quatre semaines. Deux rappels sont envoyés. L'évaluation des données fournies par l'enquête en ligne est suivie au besoin d'entretiens avec les directeurs-trices d'établissements scolaires et avec les doyen-ne-s.

Instrument d'enquête: questionnaire quantitatif (cf. annexe)



4. Échéancier

Le planning général ainsi que la planification détaillée se trouvent en annexe.

5. Bibliographie

- Mero, Romano (2014): Bericht zum Teilprojekt 2: Phase 2: Umsetzungsarbeiten zum Gemeinsamen Prüfen. EDK-Projekt «Gymnasiale Maturität – langfristige Sicherung des prüfungsfreien Hochschulzugang». WBZ CPS, Berne
- VADEMECUM ZUM GEMEINSAMEN PRÜFEN (2020). Centre suisse de l'enseignement secondaire II, Berne.

6. Annexes

- Planning général
- Planification détaillée
- Boucle de contrôle «évaluation en commun»
- Questionnaire

Berne, le 29.04.2021 Pour le concept: sa, mb